De la Convention AUX ACTES !

30 ans | Convention relative aux droits de l'enfant

UN PAS DE PLUS VERS LES DROITS DE L'ENFANT ?

L'OBSERVATOIRE 2021
de la Dynamique « De la Convention aux Actes ! »
centré sur les enjeux
de gouvernance et de participation des enfants et des jeunes

Novembre 2021

PRÉAMBULE

La Dynamique « De la Convention aux Actes ! » rassemble 24 organisations non gouvernementales, associations et collectifs engagés dans tous les domaines de l'enfance en France et à l'international, mobilisés pour porter d'une seule voix, en direction des décideurs publics, des messages de plaidoyer pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant en France et à l'international.

C'est pourquoi, afin de faire un point d'étape, la Dynamique a rédigé en 2020 un Observatoire en lien avec les actes remis aux décideurs publics en 2019 à l'occasion des 30 ans de la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE). Ce document mesure les évolutions de la prise en compte des droits de l'enfant autour de huit thématiques importantes : Éducation, Environnement, Gouvernance, Justice, Participation, Précarité, Protection et Santé.

En 2021, la Dynamique a actualisé cet observatoire en le centrant sur les enjeux liés à la Gouvernance et à la Participation. Elle a souhaité ainsi poursuivre son suivi de l'évolution (avancées, reculs, stagnations) du respect des droits de l'enfant et formuler des propositions concrètes aux décideurs publics pour les années à venir.

© France parrainages - Alexandre Sattler

DYNAMIQUE COORDONNÉE PAR :

aede · Droit d'Enfance – Fondation Méquignon · Réseau France parrainages · Coopérons dès l'École · SOS Villages d'Enfants France · unicef

AVEC LA PARTICIPATION DE :

aadh – Alliance des Avocats pour les droits de l'Homme · Aide et Action – L'Education change le monde · APF France handicap · Œuvre Association Sœur Emmanuelle · bice – Bureau International Catholique de l'Enfance · COFRADE – les Droits de l'Enfant · croix-rouge française · Défense des Enfants International France · Grandir Dignement · Groupe Enfance · Groupe SOS jeunesse · Idée 93 · Jets d'encre – Association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune · Association Junior – Réseau National des Juniors Associations · Partage avec les enfants du monde · Scoutisme Français · Secours Islamique France · UnaP – Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité · UNIOPSS – Unir les associations pour développer les solidarités

GOUVERNANCE

LA DEMANDE DE LA DYNAMIQUE

La France se dote d'une stratégie globale et transversale pour l'enfance afin d'assurer la mise en œuvre effective de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) via ses politiques publiques.

EN FRANCE AUJOURD'HUI

QUELS CONSTATS ?

Le lancement en octobre 2019 du Pacte pour l'enfance ; incluant notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et la nomination d'un secrétaire d'État dédié à l'Enfance et aux Familles illustrent les avancées vers une stratégie globale et cohérente de l'enfance. De plus, sous l'impulsion du secrétaire d'État Adrien Taquet, un projet de loi relatif à la protection des enfants a été adopté par l'Assemblée nationale en juillet 2021 et est en cours d'examen au Sénat.
Malgré les obstacles engendrés par la crise de la Covid-19, il est nécessaire d'aller encore plus loin pour atteindre des objectifs ambitieux en mettant en place une véritable stratégie globale, transversale et cohérente pour les droits de l'enfant avec des moyens dédiés, qui permettent de sortir de la logique de silo dans lesquelles sont cloisonnées les différentes politiques publiques qui concernent les enfants.

LES AVANCÉES

- **Le remaniement ministériel de juillet 2020 a modifié le portefeuille du secrétaire d'État à la Protection de l'enfance pour créer un secrétariat d'État chargé de l'enfance et des familles, un périmètre élargi qui englobe toutes les questions relatives à l'enfance et aux familles.** Toutefois, dans la pratique, le périmètre de ce secrétariat d'État est assez restreint car il demeure principalement cantonné à la protection de l'enfance et dispose d'un budget insuffisant pour répondre aux ambitions du Pacte pour l'enfance, qui inclut un travail sur les 1 000 premiers jours de l'enfant, les violences faites aux enfants et la protection de l'enfance.

- **La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance a été élaborée et son premier comité de suivi** s'est tenu le 19 juin 2020 sous la présidence d'Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles. Un second comité a eu lieu le 27 novembre 2020.

- Dans le cadre du Pacte pour l'enfance, **la contractualisation avec les départements** en matière de prévention et de protection de l'enfance, qui comporte 11 objectifs fondamentaux et jusqu'à 15 objectifs facultatifs, **s'intensifie**. En 2021, elle a été mise en place dans 40 départements français supplémentaires (en plus des 30 départements déjà sous contrat en 2020) avec une enveloppe de 200 millions d'euros.

- **L'allongement du congé paternité** de 11 jours à 9 semaines, recommandation phare du rapport sur les 1 000 premiers jours de l'enfant présidée par Boris Cyrulnik remis au Gouvernement en septembre 2020, a été en partie reprise par le législateur qui a proposé une **durée de 28 jours**. Le congé paternité de 28 jours a depuis été voté et adopté par le Parlement. Il est entré en vigueur le 1er juillet 2021.

- **Le projet de loi relatif à la protection des enfants prévoit la création d'un collège des enfants et des jeunes** accompagnés par la protection de l'enfance auprès du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) afin de développer la participation des enfants et des jeunes au niveau national.

- **L'adoption par l'Union européenne (UE) de la Garantie pour l'enfance et de la Stratégie pour les droits de l'enfant implique sa déclinaison dans chaque État membre avec la mise en place de plans d'action nationaux**, qui seront ensuite évalués par l'UE. Cette stratégie européenne doit être une source d'inspiration pour la France dans la construction de sa propre stratégie globale et cohérente pour l'enfance, stratégie nationale que nous appelons de nos vœux.

- **Le Gouvernement a organisé une conférence des familles**, la première depuis plus de 15 ans. Elle a été organisée, du 5 au 6 octobre 2021, de manière interministérielle et préparée avec tous les partenaires des politiques familiales. Elle a réuni plus de 2 500 personnes et a permis d'aborder notamment la question de l'accompagnement des parents dans les 1 000 premiers jours de l'enfant, la place des familles, les enjeux de conciliation vie professionnelle/vie personnelle et la qualité de l'accueil du jeune enfant.

- **La rédaction d'une charte nationale au soutien à la parentalité a été annoncée.** Elle sera rédigée par quatre experts et basée sur le modèle de la Charte pour l'accueil du jeune enfant.

© SOS Villages d'Enfants - Katarina Ilievska

LES STAGNATIONS

- Malgré la décision du Gouvernement d'évaluer les impacts que peuvent avoir les projets ou propositions de loi et de textes réglementaires sur la jeunesse, **ces études d'impact ne s'étendent toujours pas à l'enfance**.

- Dans le cadre de la contractualisation évoquée ci-dessus, **les modalités de mise en œuvre avec les départements demeurent floues**, tant pour les services départementaux que pour le grand public, alors que le budget semble marginal et que cette dynamique pourrait en réalité renforcer les inégalités existantes entre départements en matière de protection de l'enfance.

© SOS Villages d'Enfants

COMMENT AGIR ?

- **Créer un ministère dédié à l'enfance et à la jeunesse** avec des moyens renforcés et une place plus centrale au sein du Gouvernement afin d'asseoir une véritable politique interministérielle et décloisonnée.

- S'appuyer sur la Stratégie européenne pour les droits de l'enfant pour effectuer une déclinaison de celle-ci au niveau national et **mettre en place une véritable Stratégie nationale pour l'enfance, globale et transversale**.

- **Rendre obligatoire les études d'impacts relatives à l'enfance** sur tout projet ou proposition de loi et sur les textes réglementaires ; et réaliser des analyses budgétaires pour suivre l'évolution des fonds alloués à l'enfance et optimiser leur utilisation.

À L'INTERNATIONAL

QUELS CONSTATS ?

Dans le cadre de la politique internationale de la France, les droits de l'enfant ne font toujours pas l'objet d'une stratégie spécifique ni d'une attention affirmée sur les plans programmatiques et financiers. Une récente étude confirme en effet que, dans le cadre de la politique de coopération internationale de la France, « *globalement, les droits de l'enfant sont abordés de manière sectorielle sur les thématiques de l'éducation, de la santé et de la protection contre les violences et contre la discrimination* »[1]. Par ailleurs, malgré l'élaboration d'une stratégie interministérielle « Droits humains et développement » élaborée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), « *l'approche par les droits reste peu connue et non intégrée, et en particulier sur la question spécifique de l'enfance, au profit d'une approche par les besoins* »[2].

LES AVANCÉES

- Dans le cadre de la **stratégie « Droits humains et développement »**, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a intégré une multitude d'acteurs – dont un certain nombre d'organisations non-gouvernementales – à la réalisation du plan d'action pluriannuel (PAP) destiné à opérationnaliser cette stratégie. Ainsi, les droits de l'enfant sont cités dans la première version du PAP et leur spécificité reconnue et la CIDE est mentionnée, ce qui constitue une avancée qui mériterait néanmoins d'être développée.

- Adoption du projet de loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOPDSLIM) en juillet 2021. **Les droits de l'enfant constituent désormais l'une des priorités de la politique de solidarité internationale de la France**. Ce texte insiste notamment sur l'importance du respect de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) et de ses quatre grands principes directeurs parmi lesquels notamment, l'intérêt supérieur de l'enfant, la participation ainsi que l'égalité filles - garçons.

- **Nomination d'un point focal « enfance »** au sein du pôle genre, éducation, population et jeunesse de la sous-direction du développement humain du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cette nomination permet à la société civile d'avoir un interlocuteur clairement identifié sur ces enjeux.

COMMENT AGIR ?

- **Confirmer la prise en compte de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans la stratégie « Droits humains et développement »** en intégrant davantage les spécificités de cette approche aux objectifs et résultats attendus du plan d'action pluriannuel du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

- Dans la continuité de la stratégie « Droits humains et développement » impulsée en 2019 par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, **créer une stratégie dédiée aux droits de l'enfant**.

- Veiller à ce que la **loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOPDSLIM) produise des effets sur l'allocation des moyens de la coopération au développement et sur les programmes mis en œuvre sur le terrain**.

1 - C. Chappe et S. Durin, La politique internationale de la France au regard des droits de l'enfant, mars 2020 page 19
2 - Idem, page 28

© Partage

PARTICIPATION

LA DEMANDE DE LA DYNAMIQUE

La France assure que la parole de l'enfant est entendue, prise en compte et respectée dans tous ses temps de vie.

La France intègre le principe de la participation de chaque enfant et jeune dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.

EN FRANCE AUJOURD'HUI

QUELS CONSTATS ?

En France, des initiatives comme le projet « J'ai des droits, entends-moi ! » du Défenseur des droits mettent en lumière l'importance de la participation des enfants et des jeunes. Nous saluons le fait que cette consultation se pérennise en 2021. Par ailleurs, le collège des enfants du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a été renouvelé et ses avis sont toujours très écoutés et pris en compte dans les rapports du HCFEA.

Toutefois, il reste de nombreux freins à la participation de l'enfant et à la prise en compte de sa parole dans l'espace public, parmi lesquels le manque de sensibilisation, de formation et d'information des adultes et des enfants. De plus, la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et les remaniements ministériels semblent faire passer au second plan la prise en compte de la parole de l'enfant.

LES AVANCÉES

- **L'importance de la participation des enfants et des jeunes est de plus en plus reconnue tant au niveau national, que des acteurs de terrain**, notamment grâce au collège des enfants associé au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) qui a travaillé, en 2021, sur « la traversée adolescente des années collège ».

- **La réserve civique a été ouverte aux mineurs de 16 ans pendant la crise sanitaire**.

- **Le projet de loi relatif à la protection des enfants mentionne la création d'un collège des enfants et des jeunes** accompagnés par la protection de l'enfance auprès du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE).

LES STAGNATIONS

- Le **troisième protocole** additionnel à la Convention relative aux droits de l'enfant permettant une procédure de communication a été ratifié par la France en 2016. Plus de quatre ans après, le Défenseur des droits observe que cette procédure n'a été utilisée que trois fois.

- Suite à l'audition de la France pour le suivi de la CIDPH (Convention relative aux droits des personnes handicapées), le **Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU a fait part, dans son rapport de septembre 2021, de son inquiétude face à l'absence de mécanismes permettant de consulter les enfants en situation de handicap** et de leur permettre d'exprimer leur opinion sur toutes les questions les concernant.

- Les **professionnels demeurent très peu formés** à la participation des enfants et des jeunes et au recueil de leur parole.

COMMENT AGIR ?

- **Préparer et former les professionnels à mettre en œuvre la participation des enfants et développer la mise en place de pédagogies actives et coopératives**, en proposant notamment des tutoriels en ligne à toutes les structures accueillant des enfants pour les épauler dans la mise en œuvre du principe de participation.

- **Réformer le Parlement des enfants** pour en faire une instance effective de participation dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, en le dotant de moyens, notamment d'un budget propre, et instaurer un droit au retour (ou réponse) afin que cet espace ne soit pas factice.

- **Créer de nouveaux collèges des enfants et des adolescents** pour favoriser la participation effective des enfants et des jeunes à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.

- **Légiférer sur les modalités de participation des jeunes à l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques et promouvoir les instances déjà existantes** (conseils territoriaux de jeunesse, collège des enfants associé au HCFEA, Parlement des enfants, etc.).

- Comme recommandé par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU dans leur dernier rapport, **mettre en place des mécanismes qui respectent la capacité évolutive des enfants en situation de handicap afin qu'ils puissent se forger une opinion et l'exprimer librement sur toutes les questions qui les concernent**, et que cette opinion soit dûment prise en compte.

- **Reconnaître et faciliter l'engagement citoyen des jeunes**, notamment dans le cursus scolaire de chaque enfant (horaires aménagés, développement de l'information sur les possibilités d'engagement, reconnaissance des compétences, etc.).

- **S'inspirer des mécanismes probants de participation des enfants et des jeunes existant à l'étranger.** La France devrait ainsi tirer les leçons des expériences issues d'autres pays (Luxembourg, Royaume-Uni, Allemagne, Guinée).

À L'INTERNATIONAL

QUELS CONSTATS ?

Dans les programmes humanitaires ou de développement, la prise en compte de la parole de l'enfant n'est encore ni systématique ni évaluée, alors qu'elle est essentielle dans ces zones fragilisées ou en situation de conflit. Par ailleurs, le soutien de la France aux organisations accompagnant des enfants et des jeunes demeure peu conséquent.

LES AVANCÉES

- **La Commission européenne a adopté le 24 mars 2021 la Stratégie européenne pour les droits de l'enfant, dont l'une des six thématiques est la participation des enfants et des jeunes.** Cette stratégie a été élaborée en s'appuyant sur les propositions de plus de 1 000 enfants à travers l'Europe et une évaluation sera réalisée fin 2024, avec la participation d'enfants.

- Adoption du projet de **loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOPDSLIM)**. Les droits de l'enfant constituent désormais l'une des priorités de la politique de solidarité internationale de la France. Ce texte insiste notamment sur l'importance du respect de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses quatre grands principes parmi lesquels, notamment, l'intérêt supérieur de l'enfant et l'égalité filles - garçons. Cependant, dans le texte finalement adopté, **la mention du droit à la participation de tous les enfants et les jeunes aux programmes et politiques qui les concernent n'a pas été maintenue**.

LES STAGNATIONS

- La crise sanitaire a rappelé la vulnérabilité à l'échelle globale de certaines populations, en particulier des enfants. Malgré de nombreuses recommandations émises par des organisations de jeunes au niveau mondial, **leur participation à l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques demeure insuffisante**.

© Partage

© BICE : M.Gente

COMMENT AGIR ?

- **Promouvoir la participation des enfants, en accompagnant les organisations d'enfants et de jeunes qui agissent au sein des pays partenaires de la France**, que ce soit par le biais de financements, d'un appui logistique ou encore médiatique.

- **Promouvoir la Check-List[3] du Groupe Enfance pour l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans les cycles de projet**, afin d'optimiser la participation des enfants tout au long des programmes humanitaires et de développement.

- **Adopter une stratégie sur les droits de l'enfant sous l'impulsion du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)** et renouveler sa stratégie jeunesse qui date de 2015 en prenant en compte la participation des enfants et des jeunes.

- **Plaider pour que les droits des enfants soient une priorité de la présidence française de l'Union européenne** au premier semestre 2022 et que les enfants soient associés à ce temps fort.

- Pour pérenniser la participation des jeunes au niveau local, **encourager et soutenir les initiatives menées par les jeunes leaders à l'échelle internationale dans les pays en développement**.

- **Utiliser le rayonnement global de la France pour mettre en lumière les diverses initiatives menées par des jeunes dans des pays en développement**, dans le cadre de sa coopération internationale.

3 - www.groupe-enfance.org/wp-content/uploads/2021/01/GroupeEnfance_CheckListDroitsEnfant.pdf

© SOS Villages d'Enfants - Katarina Ilievska

CONCLUSION

La Dynamique « De la Convention aux Actes ! », rassemblant 24 organisations non gouvernementales, associations et collectifs engagés dans tous les domaines de l'enfance en France et à l'international, tire un bilan globalement positif des évolutions de la prise en compte des droits de l'enfant en France et à l'international sur les enjeux liés à la Gouvernance et à la Participation. De nombreuses avancées ont eu lieu, certaines en demi-teinte ; il reste donc encore des efforts à fournir pour atteindre une application effective des droits de l'enfant en France et dans sa politique internationale.

Cependant l'enfance semble être un sujet trans-partisan en France, ce qui est de bon augure pour remettre les droits de l'enfant au cœur du débat public, dans la perspective des élections présidentielles et législatives à venir en 2022.

Le chemin est encore long et la Dynamique attend que des décideurs s'engagent pleinement dans cette voie !

Florine PRUCHON
Responsable de plaidoyer chez SOS Villages d'Enfants
Coordinatrice de la Dynamique
fpruchon@sosve.org / 01 53 20 62 86

Marie-France SANGLA
Membre du groupe nationale Cause des enfants chez OCCE
Co-responsable de la mobilisation de la Dynamique
mariefrance.sangla@gmail.com

www.delaconventionauxactes.org

Conception : Sabrina MUSIAL, Partage